

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU SUD-INDOCHINOIS  
PERPÈRE & Cie,  
puis  
COMPAGNIE DU SUD-INDOCHINOIS

Robert Jules *Pierre* Raoul PERPÈRE, fondateur

Né à Burgalays, canton de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 11 mars 1892.

Fils de Raoul Perpère (1864-1950), alors régisseur, puis industriel, et d'Aurélié Bernardine Marquet (1862-1932).

Frère de Georges Perpère (1893-1982), agent de la Banque de l'Indochine la Banque de l'Indochine à Hanoï (1924), Haïphong (1927), Pnom-penh (1932), Addis-Abeba, Hanoï (1937), puis Battambang (1938).

Marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 29 novembre 1919, avec Marie Yvonne Emeldea Champion (Arcachon, 31 janvier 1891-Beaugency, Loiret, 29 septembre 1975). Dont :

— Jacques Pierre Jean (Saïgon, hôpital Grall, 28 juillet 1924-Nîmes, 24 mai 2017).

Ingénieur de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (ESPCI).

Incorporé le 9 octobre 1913.

Détaché à la poudrerie de Blancpignon à Bayonne (16 sept. 1915).

49<sup>e</sup> R.I. (1<sup>er</sup> juillet 1917).

Poudrerie de Toulouse (20 mars 1918).

Société du chlore liquide à Pont-de-Claix (15 juillet 1918).

Usine Rassüen (Société des produits chimiques du Midi) à Istres (Bouches-du-Rhône)(sept. 1919).

Bangkok (18 sept. 1920)

Pnom-Penh (2 mars 1923), service des eaux (2 mars 1923).

Inculpé et acquitté dans l'affaire du [duel des dentistes](#) (avril 1924).

Membre du [Cercle sportif saïgonnais](#) (21 mai 1924).

Paraît s'être établi après 1929 comme vendeur et réparateur de radios, 47, rue du Rempart-Saint-Étienne, Toulouse (*La Dépêche du Midi*, 27 janvier 1933-*La République du Sud-Ouest*, 13 mars 1948).

7 juin 1924

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> juin 1924)

La demande de concession de la distribution de l'énergie électrique, dans le centre urbain de Phanhiêt, présenté le 24 mai 1924, par M. Perpère, ingénieur à Saïgon, sera

mise à l'enquête dans les conditions fixées par la loi du 15 juin 1906 et du règlement d'administration publique du 3 avril 1908.

Les pièces du dossier constituant le projet mis à l'enquête ainsi que le registre destiné à recevoir les réclamations et déclarations des intéressés sont déposées à la résidence de Phanhiêt, où elles seront communiquées au public, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, du 30 juin au 7 juillet 1924.

M. de Lartigue, inspecteur de la Garde indigène, est désigné comme commissaire enquêteur.

21 mars 1925

(Bulletin administratif de l'Annam, 1<sup>er</sup> juin 1924)

Est autorisée la substitution de la Compagnie électrique du Sud-Indochinois à M. Perpère, ingénieur pour l'exécution de la convention du 29 septembre 1924 approuvée le 17 novembre 1924 relative à la concession de la distribution de l'énergie électrique pour tous les usages dans le centre urbain de Phanhiêt.

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU SUD-INDOCHINOIS  
PERPÈRE & Cie

=====

**ÉLECTRICITÉ** — INSTALLATIONS & EXPLOITATIONS  
**EAU** — FILTRATION & STÉRILISATION EAU — DISTRIBUTION  
**INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES**

=====

8, rue Colombert, SAÏGON  
Tél. 159 — Adresse télégraphique SUDELEC-SAÏGON  
Code français : LUGAGNE  
Usine à PHAN-THIËT

**COMPAGNIE ÉLECTRIQUE  
DU SUD - INDOCHINOIS  
PERPÈRE & Cie**

**ÉLECTRICITÉ** INSTALLATIONS &  
EXPLOITATIONS  
**EAU** FILTRATION & STÉRILISATION  
□ □ □ DISTRIBUTION □ □ □  
**INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES**

**8, rue Colombert - SAIGON**  
Tél. 159 — Adresse télégraphique SUDELEC-SAIGON  
□ Code français : LUGAGNE □  
— Usine à PHAN-THIËT —

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-83)

---

## TRANSFORMATION EN COMPAGNIE DU SUD-INDOCHINOIS

Résidence de Kompong-Cham  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1926, p. 82)

Notre compagnie, soc. an. française, dont le conseil d'administration est composé conformément à l'arrêté du gouverneur général du 5 fév. 1925, a l'honneur de demander concession, à titre onéreux, en vue d'y effectuer des plantations d'hévéas et des essais de plantation de palmiers à huile, d'un terrain d'une superficie d'environ 3.400 ha, dans la province de Thbong-Khmum

L'un des adm.  
Long.

---

Demande de concession  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1926, p. 205-206)

Cie du Sud-Indochinois, 8, rue Colombert, Saïgon :  
5.000 ha. à Kratié en bordure de la concession Lazard.  
L'un des adm.  
Long.

---

À l'Officiel  
DEMANDES DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

La Compagnie du Sud-Indochinois demande la concession gratuite de 5.000 ha. et réserves de 8.000 ha. y attendant dans la province de Kratié (Cambodge).

La Compagnie du Sud-Indochinois demande la concession à titre onéreux de 3.400 ha. pour y planter des hévéas et des palmiers à huile dans le khum de Thbong-Khmum (prov. de Kompong-Cham).

---

(*Bulletin administratif du Cambodge*, mai 1926, p. 534)

Par arrêté du résup au Cambodge du 7 mai 1926 :

La Cie du Sud-Indochinois est déclarée concessionnaire des distributions publiques d'énergie électrique dans les khum de Kampot, Kêp, Takéo, Kompong-Thom, Kompong-Cham, Soairieng et Siemréap-Angkor aux conditions de sa soumission du 18 décembre 1925 et du cahier des charges de la concession qu'elle a visé pour acceptation. .

---

*(Bulletin administratif du Cambodge, mai 1926, p. 575-576)*

Par arrêté du résup au Cambodge du 21 mai 1926 :

Les recettes de l'affermage du marché de Siemréap nouvellement créé, s'élevant à la somme de 2.768 \$, profiteront aux budgets des khum de Promtéang et de Pobantéachey.

Ces budgets auront à supporter exceptionnellement les dépenses d'éclairage du centre de Siemréap jusqu'à ce qu'il soit procédé à l'installation de l'éclairage électrique dans ce centre aux frais du budget local.

À partir de ce moment, ils devront verser au budget local une contribution correspondant au montant des dépenses de distribution électrique telle qu'elle est réglementée par le cahier des charges du 1<sup>er</sup> février 1926 signé par la Cie du Sud-Indochinois.

---

*(Bulletin administratif du Cambodge, septembre 1926, p. 1095-1096)*

Par arrêté du résup au Cambodge du 21 septembre 1926 :

Est mis gratuitement à la disposition de la Cie du Sud-Indochinois, pour la durée de la concession qu'elle a obtenue pour l'éclairage électrique du centre urbain de Kompong-Thom, un terrain de 26 ares

.....

---

Cie du Sud-Indochinois

*(Bulletin administratif du Cambodge, octobre 1926, p. 1201)*

Par arrêté du résup au Cambodge du 14 octobre 1926 :

Est loué, à raison d'une piastre par an, et mis à la disposition de la Cie du Sud-Indochinois, pour la durée de la concession qu'elle a obtenue pour l'éclairage électrique du centre urbain de Takeo, un terrain de 1 ha 10 ares 88 centiares

.....

---

*(Bulletin administratif du Cambodge, novembre 1926, p. 1354)*

Par arrêté du résup au Cambodge du 15 novembre 1926 :

Est loué à raison d'une piastre par an et mis à la disposition de la Cie du Sud-Indochinois, pour la durée de la concession qu'elle a obtenue pour l'éclairage électrique du centre urbain de Kompong-Cham, un terrain de 52 ares

.....

---

5 mai 1927

*(Bulletin administratif de l'Annam, 15 mai 1927)*

M. Perpère, agissant au nom et pour le compte de la Compagnie du Sud-Indochinois dont il est le directeur, est envoyé en possession définitive du terrain du centre urbain de Phanthiêt a lui concédé suivant contrat en date du 4 février 1925 approuvé le 2 mai suivant.

Le concessionnaire sera tenu de se conformer aux clauses et conditions stipulées dans le contrat.

---

*(Bulletin administratif du Cambodge, octobre 1927, p. 1297)*

Par arrêté du résup au Cambodge du 7 octobre 1927 :

La Cie du Sud-Indochinois, à Phnôm-Penh, est autorisée à installer, dans son immeuble sis 23, avenue Boullouche, un moteur Sulzer de 30 CV, marchant au mazout et destiné à actionner ses glacières, sous réserve qu'elle devra le munir d'un silencieux efficace pour supprimer le bruit, et de plaques de socle pour amortir les vibrations.

---

*(Bulletin administratif du Cambodge, décembre 1927, p. 1476-1477)*

Par arrêté du résup au Cambodge du 20 décembre 1927 :

Sont réduites de deux tiers les amendes encourues par la Cie du Sud-Indochinois pour manquements à l'article 30 du cahier des charges de la concession de distribution d'énergie électrique dans le centre de Takéo pendant le courant du mois d'octobre 1927.

Le montant des amendes à appliquer est fixé à  $215 \$ \frac{52}{3} = 71 \$ 84$ .

---

15 mai 1928

*(Bulletin administratif de l'Annam, 15 mai 1928)*

La Compagnie du Sud-Indochinois, représentée par M. Perpère, directeur, est envoyée en possession définitive du terrain du centre urbain de Phanthiêt à elle concédé suivant contrat en date du 27 décembre 1927, approuvé le 20 février 1928.

La Compagnie sera tenue de se conformer aux clauses et conditions stipulées dans le contrat.

---

Distribution de l'Energie électrique à Travinh  
*(La Dépêche d'Indochine, 25 mai 1928)*

Un projet de contrat à passer avec la Compagnie du Sud-Indochinois et relatif à la concession de la distribution d'énergie électrique pour tous usages avec privilège pour l'éclairage dans le centre de Travinh sera mis à l'enquête dans les conditions fixées par la loi du 15 juin 1906 et le règlement d'Administration publique du 3 avril 1908.

\*

\* \*

Les pièces du dossier constituant le projet mis à l'enquête ainsi que les registres destinés à recevoir les observations et déclarations des intéressés seront déposés au Gouvernement de la Cochinchine (5<sup>e</sup> Bureau) et à l'Inspection de Travinh où ils seront communiqués au public aux heures normales d'ouverture des bureaux, du lundi 4 juin 1926 au lundi 11 juin 1928 inclus.

---

La collaboration franco-annamite  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

Monsieur,

Votre n° 11 du 20 juin, qui nous parvient ce jour, indique — page 176 — la création de la Société de Thap-Muoi et souligne que c'est la première fois qu'une large place est faite à des Annamites dans le conseil d'une société française importante.

Nous croyons devoir vous signaler que notre société, la Compagnie du Sud-Indochinois, fondée en octobre 1925, présentait déjà le caractère de collaboration franco-annamite. Sur 5 administrateurs, elle comprend 3 Cochinchinois et 2 Français. Ci-joint une notice la concernant, ainsi que la Société indochinoise des pêcheries du Cambodge, fondée en octobre 1926 par le même groupe. [...]

Nous nous permettons d'objecter à notre correspondant que, dans le cas de ces deux sociétés, le fondateur et le président sont M. Le Phat An <sup>1</sup>. Nous avons donc affaire à des entreprises où les Annamites veulent bien faire une part à des Français.

En réalité, il est probable que la société des Hévées de Xuan-Loc, fondée en 1909, fut la première importante à consacrer la collaboration franco-annamite. [...]

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
LISTE DES RETRANCHEMENTS  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, p. 256-257)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile	Observations
Perpère (Pierre)	Dir. Cie du Sud-Indochinois	Phnôm-Penh	À Saïgon

Messageries fluviales de Cochinchine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

[...] Les Fluviales ont créé, il y a quelques mois, avec le concours de la maison Hale, l'Union électrique d'Indochine, à laquelle ont été apportées les centrales électriques que possédaient et exploitaient en Cochinchine et au Cambodge MM. Labbé et Le Phat An. Vingt-cinq réseaux de transport d'énergie vont être exploités par la société et l'on compte en 1929 sur 25.000 \$ de bénéfices bruts. [...]

---

<sup>1</sup> Lê Phat An : propriétaire d'une concession de 971 ha non plantée (*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, juin 1931), membre du comité d'honneur de la Société annamite de crédit.

Notre carnet financier  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

L'Union électrique d'Indochine a absorbé la Compagnie du Sud-Indochinois, au capital de 400.000 piastres, dont elle avait acquis les 4.000 actions et les 300 parts de fondateur.

.....  
\_\_\_\_\_

Suite :  
1930 : Absorption par l'Union électrique d'Indochine ([UNEDI](#)).